



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportés internes et résistants

Question écrite n° 10225

Texte de la question

M Pierre Lagorce appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur la douloureuse situation des anciens prisonniers des camps du Viet-Minh, qui se sentent aujourd'hui les oubliés de l'Histoire et les victimes d'une immense injustice. Ces anciens prisonniers demandent un statut qui leur soit propre. Ils croient leur requête justifiée par les très graves séquelles, tant physiques que psychologiques, des conditions inhumaines de leur détention dans les camps où près de 60 p 100 d'entre eux sont morts, victimes de la faim, des maladies, du travail forcé, des mauvais traitements, des viols psychologiques. Jamais dans aucun pays du monde contemporain, des prisonniers de guerre n'ont subi des pertes aussi cruelles. C'est pourquoi il lui demande si les anciens prisonniers des camps du Viet-Minh peuvent espérer que sera enfin reconnue, par un statut particulier, la légitimité de leur cause.

Texte de la réponse

Reponse. - La question posée par l'honorable parlementaire appelle la réponse suivante : comme il l'a déclaré devant le Parlement à l'occasion de la discussion de son budget pour 1989, le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre se préoccupe tout particulièrement de la situation des anciens prisonniers détenus dans les camps du Viet-Minh. C'est ainsi qu'un projet de loi a été mis au point et fait actuellement l'objet d'une étude interministérielle.

Données clés

Auteur : [M. Lagorce Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10225

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 925